

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil d'Administration de la Régie autonome
du Conservatoire à Rayonnement Régional Maurice RAVEL
Siège : 29 cours du comte de Cabarrus – 64100 BAYONNE

SEANCE DU 7 OCTOBRE 2025

PRESENTS : M. CURUTCHARRY, Président ; Mme CASTEL 1^{ère} Vice-présidente ;
Mme ECHEVERRIA 2^{ème} Vice-présidente ; Mme BUTORI ; MM. BROUCARET, IBARBOURE,
MATON

EXCUSÉS : Mmes LASSERRE, PINATEL ; MM. ALDANA-DOUAT, ETCHEVERRY,
KORDIAN

POUVOIRS : M. ALDANA-DOUAT à M. CURUTCHARRY ; M. KORDIAN à Mme CASTEL

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme CASTEL

O/J N° 9 — CRR : CONVENTION DE PARTENARIAT 25-26 AVEC LE BALLET ILLICITE

M. CURUTCHARRY présente le rapport suivant :

Mes chers Collègues,

Le Ballet Illicite, un acteur majeur de la vie artistique locale, est un partenaire de longue date du Conservatoire Maurice Ravel.

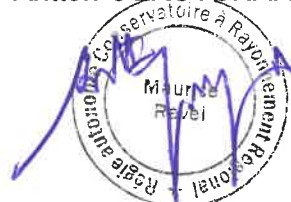
Pour l'année 2025/2026, cette collaboration vise à promouvoir le développement chorégraphique dans toute sa diversité, en mettant l'accent sur la pédagogie, le spectacle vivant, la création, la transmission du répertoire chorégraphique, le soutien aux danseurs et aux compagnies, ainsi que la mise à disposition des locaux du Conservatoire.

Actions prévues :

- Répétition publique : Les élèves du conservatoire et les enseignants auront accès à une répétition publique du Ballet Illicite

Fait et délibéré en séances les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.

Le Président,
Anton CURUTCHARRY



- Coopération pédagogique : Des élèves en Cycle Préparatoire à l'Enseignement Supérieur (CPES) auront l'opportunité de participer à des stages de découvertes au sein du Ballet Illicite. De plus, Fabio Lopez pourra être sollicité pour des interventions pédagogiques auprès des élèves du Conservatoire à raison de 60 € TTC/heure
- Spectacle vivant : Des spectacles du Ballet Illicite seront proposés aux élèves danseurs et aux enseignants du Conservatoire à des tarifs préférentiels
- Soutien aux professionnels : Le conservatoire pourra mettre à disposition ses studios au Ballet Illicite sur réservation, selon les disponibilités et les ouvertures du bâtiment

Après délibération, il est demandé à la régie autonome d'habiliter Monsieur le Président à signer la convention de partenariat avec le Ballet Illicite dont vous trouverez le projet en annexe.

DONT ACTE